

**DÉLIBÉRATION du conseil municipal  
du Jeudi 26 Février 2026**

**Délibération n°9  
DEL 2026/011**

**OBJET :**

**Aménagement des abords du Collège Louis Pasteur  
Participation du Département au plan de financement**

Date de convocation : **19 février 2026**

Nombre de conseillers en exercice : **33**

Le 26 février 2026 à 18 heures 30, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel-de-ville sous la présidence de M. Blaise AZNAR, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

**Présents : 27**

M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - M. SCUGLIA Domenico - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Eric - Mme PHALIPPOU Martine - M. MAJDOUBI Saïd - Mme BANGI Chantal - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa - M. ANDRIEU René.

**Absents avec pouvoir : 4**

M. GRAU Jean-Michel (pouvoir MAJDOUBI Saïd)  
Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel)  
Mme MALAURE Françoise (pouvoir TERRASSIE Vincent)  
Mme BUNEL Sylvie (pouvoir BACOU Julien).

**Absents sans pouvoir : 2**

Mme BOUTIN Mireille  
Mme CHAFFARD Anaïs

**Secrétaire de séance : Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule**

---

**Résultat du vote :    ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**Pour : 31**

**Contre : Néant.**

**Abstention : Néant.**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les collectivités territoriales,

VU la compétence du Département du Tarn en matière de collèges,

CONSIDERANT les importants travaux de requalification de l'espace, de rénovation et d'extension du collège Louis Pasteur de Graulhet réalisés par le Département du Tarn,

CONSIDERANT que la Commune de Graulhet a engagé une opération de requalification des espaces publics situés aux abords, dont elle assure la maîtrise d'ouvrage,

CONSIDERANT que cette opération qui concerne une partie de l'avenue Charles de Gaulle devant le collège (chaussée, trottoirs) vient compléter les aménagements du parvis et de la zone de dépose minute réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Département du Tarn,

CONSIDERANT que les aménagements projetés visent à améliorer la sécurité, l'accessibilité et la qualité des déplacements des collégiens, notamment piétons et cyclistes (passages piétons surélevés de plain-pied avec le parvis, élargissement des trottoirs, redéfinition des zones de stationnement, différenciation des revêtements, mise en œuvre d'un éclairage public adapté, signalétique et mobiliers urbains),

CONSIDERANT que la maîtrise des emprises nécessaires à la réalisation des travaux relève de la Commune de Graulhet,

CONSIDERANT que la maîtrise d'œuvre de l'opération est confiée au groupement AATC (mandataire), EDEIS et CET Infra,

CONSIDERANT que dans le cadre du coût prévisionnel de l'opération estimé à 468 432,55€ HT soit 562 119,06€ TTC, le Département du Tarn a souhaité apporter une participation financière pour un montant forfaitaire de 30 339€,

CONSIDERANT le plan de financement ajusté ci-dessous,

MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT AMENAGEMENT DES ABORDS DU COLLEGE LOUIS PASTEUR						
Dépenses subventionnables			Recettes			
Désignation	HT prévisionnel 11/12/2025	HT prévisionnel actualisé 26/02/2026	Financeurs	Montant sollicité initial 11/12/2025	Montant sollicité actualisé 26/02/2026	Taux
Maîtrise d'œuvre	19 440,00	19 440,00	DETR	237 639,83	234 216,00	50%
Etudes de sol	4 520,00	4 520,00	Conseil Départemental du Tarn		30 339,00	Forfait
Géomètre	1 200,00	1 200,00				
Travaux	450 119,65	443 272,55				
			Total Subventions	237 639,83	264 555,00	56%
			Autofinancement	237 639,82	203 877,55	44%
<b>Total Général</b>	<b>475 279,65</b>	<b>468 432,55</b>	<b>Total Général</b>	<b>475 279,65</b>	<b>468 432,55</b>	

Considérant que la participation du Département du Tarn pourra être versée en une seule fois à l'issue des travaux, sur présentation des factures acquittées,

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

- D'APPROUVER le plan de financement ajusté pour tenir compte de la participation forfaitaire du département à l'opération d'aménagement des abords du collège Louis Pasteur.
- DE SOLLICITER les subventions du plan de financement précité.
- D'AUTORISER M le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette délibération.
- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,


LE MAIRE : Blaise AZNAR

Le secrétaire de séance :

Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule



A blue circular official stamp of the Mayor of Graulhet, Tarn. The stamp contains the text "MAIRIE DE GRAULHET" at the top and "TARN" at the bottom. A large, stylized signature in black ink is written over the stamp.



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Déposée en Préfecture le : **09 MARS 2026**

Publiée le : **09 MARS 2026**